

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



© A. Licoppe

RÉFLEXION SUR LE RÔLE DU CERF DANS DES PROGRAMMES DE CONSERVATION DE LA NATURE

ALAIN LICOPPE

Principal herbivore sauvage, le cerf pourrait être identifié comme premier allié dans la gestion des milieux ouverts. Cependant, il convient de s'interroger sur les précautions à prendre pour canaliser au mieux les réactions comportementales de ces animaux face à des perturbations profondes de leur environnement. C'est ce que nous illustrons ici au travers de l'exemple concret du projet LIFE de restauration des tourbières du Massif de Saint-Hubert.

Comme on sait, le réseau Natura 2000 vise à identifier ce qui est appelé à constituer le réseau écologique wallon, ceci en application de deux directives européennes, la directive Faune-Flore-Habitats CE/92/43 et la directive Oiseaux CE/79/409, directives traduites en droit wallon par le décret du 6 décembre 2001. La procédure de sélection des sites

Natura 2000 passe par l'identification d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire que les États membres doivent désigner en nombre suffisant pour garantir leur bon état de conservation et le fonctionnement du réseau. À cet effet, deux types de critère sont d'application : des critères biologiques comme des listes d'habitats et d'espèces et des critères structurels en vue d'assurer la

cohérence du réseau. C'est ainsi que le 26 septembre 2002 le gouvernement wallon décide de retenir une liste de 231 sites couvrant 217 672 hectares, soit près de 13 % du territoire wallon et où les milieux forestiers sont dominants en couvrant quelque 75 % de la surface.

ENJEUX DE NATURA 2000 SUR LE MASSIF DE SAINT-HUBERT

Deux sites Natura 2000 (Forêt de Saint-Michel et de Saint-Hubert [7 388 hectares] et Forêt de Freyr [3 120 hectares]) se partagent l'essentiel du Massif de Saint-Hubert au niveau du plateau de Saint-Hubert-Recogne ; ils sont traversés par la RN89 qui, très schématiquement, correspond à la ligne de partage des bassins hydrographiques de l'Ourthe et de la Lesse. Le Plateau de Saint-Hubert, qui culmine aux alentours de 550 à 575 mètres, s'incarne parmi six autres hauts plateaux ardennais, couverts par des tourbières et par des landes tourbeuses ; il joue un rôle de relais, que l'on voudrait voir se développer, entre le Plateau de Libin et celui des Tailles. DUFRÊNE¹ estime qu'il est un site des plus dégradés par les activités de production sylvicole : on sait que, parmi les oiseaux, le coq de bruyère (*Tetrao tetrix*) y était encore présent jusque dans les années '60 tandis que la gélinotte (*Bonasa bonasia*) n'y est guère plus observée ; par contre, parmi les espèces d'oiseaux menacées ou rares, sont présentes la cigogne noire (*Ciconia nigra*), la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le pic cendré (*Picus canus*), le pic noir (*Dryocopus martius*), le pic mar (*Dendrocopos medius*), la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), la pie-grièche grise (*Lanius excubitor*), la chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) et une exceptionnelle micro-population de

torcols fourmiliers (*Jynx torquilla*). DUFRÊNE¹ relève, par ailleurs, que seules deux des cinq libellules typiques des milieux visés sont encore observées sur le plateau et que le rare nacré de la canneberge (*Boloria aquilinaris*), papillon associé aux tourbières, n'occupe qu'un seul site à Saint-Hubert.

Sur le massif de Saint-Hubert, les enjeux de Natura 2000 portent principalement, d'une part, sur la conservation et la restauration de tourbières et de landes humides et, d'autre part, sur la conservation et la gestion de l'écosystème « hêtraie ».

LE PROGRAMME LIFE DE RESTAURATION DES TOURBIÈRES

Le programme LIFE constitue le seul bras exécutif existant pour l'instant pour la mise en œuvre de Natura 2000. Sur le Massif de Saint-Hubert, ce programme vise actuellement, et pour une durée de 4 ans, la restauration des tourbières et des landes tourbeuses et ce sur une zone prioritaire de 842 hectares (soit quelque 34 % des 2 500 hectares constitués de sols tourbeux ou très humides). Dans un premier temps, on identifiera :

1. Les secteurs – quelque 300 hectares – dans lesquels les plantations d'épicéa devront être abandonnées, le cas échéant par la coupe à blanc et l'exportation des arbres.
2. Ceux – quelque 150 hectares – où le régime hydrique devra être corrigé pour augmenter la quantité d'eau disponible, le cas échéant par colmatage des drains ou construction de petits barrages.
3. Ceux enfin – une centaine d'hectares en première approximation – où, en vue du contrôle de la colonisation arborée et/ou de la molinie, il sera procédé

à la coupe des jeunes arbres ou encore au pâturage par un troupeau de quelque 400 moutons.

Ces trois secteurs ne sont pas spécialement cumulables. La zone de 100 hectares à pâturer se trouvera majoritairement dans la zone restaurée de 150 hectares, elle-même incluse dans la zone de 300 hectares dans laquelle la sylviculture résineuse sera abandonnée.

LA PLACE DU CERF

Dans le cadre du programme LIFE de restauration des tourbières, les gestionnaires des populations d'herbivores sauvages sont en droit de s'interroger quant aux éventuelles influences qu'auront les nouvelles mesures de gestion de l'habitat sur la distribution et le comportement du cerf notamment. En effet, ce programme LIFE vise à la restauration de certaines tourbières actives par désenrésinement et comblement des drains. Quant aux zones naturellement mieux drainées, elles devraient être gérées afin de tendre vers la lande à bruyère ou bien vers un couvert en feuillus indigènes (bouleau, saule, sorbier).

Cette action lancée au départ par le CRNFB (avec l'aide de fonds européens et régionaux), est mise en œuvre par l'intermédiaire de l'Unité de Gestion cynégétique du Massif forestier de Saint-Hubert, asbl locale en collaboration avec le CRNFB et la DNF. Cette collaboration unique en son genre devrait déjà être le gage d'une bonne cohérence entre les intérêts de la conservation de la nature, de la production sylvicole et ceux d'une gestion durable du cerf et des autres espèces gibier.

Quelques axes de réflexion

En termes de surface, le programme LIFE ne concerne qu'une petite partie du Massif de Saint-Hubert (842 sur environ 11000 hectares). Néanmoins, les zones retenues, situées sur le plateau, sont généralement des zones clés pour le cerf, et particulièrement en période de reproduction et en période de mise-bas. L'aménagement de ces sites doit donc se faire de manière raisonnée afin de limiter tout risque de désertion de ces sites par les animaux et, donc, d'éviter un impact accru du cerf sur les peuplements forestiers adjacents. À l'opposé, il est également possible que ces mesures de gestion se révèlent si favorables qu'elles provoquent une concentration locale des populations de cerf (surtout femelle) au point que les mesures d'accompagnement fixées dans le cadre du LIFE doivent être secondées par des mesures plus globales, telles que la mise en œuvre d'outils de contrôle de la population ou de moyens d'accueil et de canalisation du public.

Ce type d'action de restauration de milieux marginaux et dégradés s'appliquera à d'autres sites, en particulier ceux visés par le réseau Natura 2000. S'il est utopique de vouloir prédire la réaction de chaque population de cerf suite à de telles modifications de l'habitat, il convient de s'interroger sur les précautions à prendre pour canaliser au mieux les réactions comportementales de ces animaux tout en améliorant sensiblement la diversité floristique de leur habitat et, donc, les ressources alimentaires quantitatives et qualitatives.

Une part de nos recherches tente de faire le point sur l'impact attendu sur le cerf des moyens mis en œuvre pour la restauration des landes tourbeuses. Nous nous préoccupons plus particulièrement, du

pâturage par le mouton² et de l'éventuelle compétition avec le cerf ainsi que, au travers de l'analyse de l'utilisation actuelle de l'habitat par le cerf, de l'effet attendu du « désenrésinement » programmé.²

Expériences écossaises

Au stade actuel, la plupart des études qui s'intéressent à l'intégration du cerf dans des programmes de conservation de la nature ont généralement pour cadre des milieux ouverts.

Sur l'île de Rhum, en Écosse, VIRTANEN *et al.*³ ont étudié l'impact du cerf sur la composition botanique à l'aide de clôtures sur une période de 20 ans. Sur les communautés peu productives à callune (*Calluna vulgaris*) et molinie (*Molinia caerulea*), l'impact de la mise en défens de parcelles sur la diversité des espèces s'avère limité. Sur les prairies productives à agrostides et fétuques (*Agrostis sp.* et *Festuca sp.*), la mise en défens a un effet négatif sur la diversité : cette perte de diversité est essentiellement due à la disparition d'espèces à port prostré face à la concurrence du développement de la fétuque. L'abrutissement intense par les grands herbivores permettrait donc le maintien de la diversité spécifique des prairies riches et n'aurait pas d'impact sur les landes à molinie et à callune. Par contre, des densités élevées constituent un frein à la régénération naturelle d'espèces ligneuses.

C'est ce qui est également rapporté par RATCLIFFE⁴ pour qui, dans les forêts du Sud de l'Écosse, une densité excédant 40 à 80 têtes par 1 000 hectares empêche tout développement de semis ligneux. Au-delà de ces densités, même les landes à callune peuvent être progressivement converties en prés à graminées. Paradoxalement, de trop faibles densités peuvent nuire à la biodiversité, étant donné le rôle des herbivores dans l'élaboration d'une structure irrégulière de la forêt. Cette structure diversifiée permet l'implantation de communautés animales ou végétales par la création de nouvelles niches écologiques qui n'existeraient pas en l'absence d'herbi-



vores sauvages. En outre, l'abroustissement génère une dynamique plus importante au niveau du couvert végétal qui favorise dès lors des espèces moins compétitives.⁵

Cas particulier du Massif de Saint-Hubert

Dans le cas du Plateau de Saint-Hubert, on note une banalisation des espèces ligneuses, due à la pression, actuelle et passée, des herbivores ainsi qu'à un déficit en arbres semenciers d'essences diverses en raison des pratiques sylvicoles passées. Les deux espèces massivement représentées sont le hêtre et l'épicéa, alors que l'on devrait également y rencontrer notamment les bouleaux, le

chêne, les saules, le sorbier et le peuplier tremble, espèces particulièrement appétentes pour le cerf et le chevreuil. Toute tentative d'introduction de ces espèces sans clôture est aujourd'hui vouée à l'échec. Au-delà d'une certaine densité et dans le contexte actuel, le rôle du cerf sur la diversité végétale en forêt est donc négatif. À cet impact du cerf s'ajoutent les pressions exercées par le chevreuil et le sanglier.

Dans le cadre du présent programme LIFE, l'évolution attendue du paysage est celle d'une plus grande ouverture du couvert forestier, d'une restauration de la diversité en général, et ligneuse en particulier, et d'une augmentation conjointe des ressources alimentaires pour les herbivores. À densités comparables à celles que nous connaissons aujourd'hui, l'effet (désiré ou non) de cette augmentation de potentiel alimentaire pourrait se traduire par une concentration encore plus marquée des animaux sur le Plateau de Saint-Hubert en même temps que par une probable dilution de la pression dans la hêtraie environnante.

CONCLUSION

Indépendamment de ces considérations, la plupart des programmes de conservation de la nature en Grande-Bretagne entendent le cerf comme un élément neutre voire positif, du fait de son im-



pact sur la structure paysagère (maintien de milieux ouverts) et de son grand intérêt vis-à-vis des visiteurs des réserves⁶. Étant donnée la grande complexité de cette interaction « cerf-biodiversité » (des densités faibles ou élevées peuvent réduire la biodiversité), il convient plutôt de se poser la question : quel niveau de population est nécessaire pour tendre vers la structure paysagère souhaitée⁴ ? L'inconvénient, dans le cadre du Plateau de Saint-Hubert, est la multiplicité et l'imbriication des différentes structures paysagères souhaitées sur une faible superficie. En outre, les vocations des forêts anglaises et écossaises sont sensiblement éloignées de celles rencontrées chez nous.

Qu'il s'agisse du réseau Natura 2000 ou d'autres projets de conservation de la nature, les gestionnaires des milieux forestiers seront de plus en plus concernés par l'influence (positive ou négative) que peut avoir une espèce gibier sur des espèces protégées (qu'elles soient animales ou végétales). Un meilleur contrôle des niveaux de populations s'avérera de plus en plus nécessaire au regard des objectifs écologiques et économiques préalablement fixés. ■

REMERCIEMENTS

Marc Dufrêne, Simon de Crombrughe et Pascal Ghiette du CRNFB, Gérard Jadoul de l'équipe LIFE et Joseph Van der Stegen et Philippe Moës de la DNF pour leurs commentaires et illustrations.

BIBLIOGRAPHIE

¹ DUFRÊNE M. [2003]. *La mise en œuvre de Natura 2000 en Wallonie et en particulier dans*

le Massif de Saint-Hubert. In *Gestion à usage multiple dans les chasses expérimentales de la Communauté européenne*. Colloque Européen de la Chasse. La Converserie, Saint-Hubert : 43-49.

² LICOPPE A. [2005]. Cohabitation du cerf et du mouton dans le cadre de la gestion des milieux ouverts. *Forêt Wallonne* 74 : 38-45.

³ VIRTANEN R., EDWARDS G.R., CRAWLEY M.J. [2002]. Red deer management and vegetation on the Isle of Rum. *Journal of Applied Ecology* 39 : 572-583.

⁴ RATCLIFFE P.R. [1997]. *Woodland deer management : integrating the control of their impact with multiple objective forest management in Scotland*. In : *Population Ecology, Management and Welfare of deer*. Ed. C.R. Goldspink, S. King & R.J. Putman, The Manchester Metropolitan University, UK : 67-73.

⁵ WELCH D., HARTLEY S.E., DAVIES A., PALMER S. [1996]. *Grazing pressure is the principal influence on British upland vegetation*. ITE annual Report : 26-28.

⁶ PUTMAN R.J. [1997]. *Deer impact on conservation vegetation in England and Wales*. In : *Population Ecology, Management and Welfare of deer*. Ed. C.R. Goldspink, S. King & R.J. Putman, The Manchester Metropolitan University, UK : 61-66.

⁷ mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/offh/life_tourbieres/home.htm

ALAIN LICOPPE

a.licoppe@mrw.wallonie.be

Centre de Recherche de la Nature,
des Forêts et du Bois

Laboratoire de la Faune sauvage
et de Cynégétique

avenue Maréchal Juin, 23
B-5030 Gembloux